

LE PAPIER

SCCC-UQO

JOURNAL DU SYNDICAT DES CHARGÉES ET CHARGÉS DE COURS DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC EN OUTAOUAIS

AVRIL 2003

Serons-nous conciliants ou radicaux?



Une autre période de négociations s'annonce, mais quelle en sera la durée? Les relations de travail que nous entretenons avec nos patrons ont avantage à être harmonieuses peu importe l'organisme pour lequel on travaille. C'est ce que nous affirmons, mais n'y a-t-il pas un danger à cette réalité? Comment cela se traduit-il dans nos négociations syndicales-patronales?

Pour notre premier contrat de travail, les négociations se sont échelonnées sur près de 4 ans. Nos représentants n'étaient pas ou peu libérés et nous avons agi en bons samaritains avec l'UQO. En ce qui a trait à nos deuxièmes négociations, nous sommes arrivés à terminer le tout en deux ans et demi avec deux forts mandats de grève dans la dernière année de négociations.

D'autres facteurs expliquent ces situations, mais peut-être qu'agir plus radicalement fonctionne mieux. Dès que nous avons eu le premier mandat de

grève en janvier 2001, aucune rencontre n'a été annulée ou reportée par la partie patronale. Est-ce le fruit du hasard?

Évoquons également que dans les périodes citées, le Syndicat des professeures et professeurs était en même temps que nous en négociations. Notez que les porte-parole de la partie patronale étaient presque tous les mêmes. De plus, même s'ils ont des négociations à régler, la plupart des dossiers qu'ils ont à gérer continuent de leur être attribuées. Pas étonnant que les rencontres étaient souvent éloignées les unes des autres ou même reportées aux deux périodes de négociations. Cette fois-ci, nous sommes le seul groupe de travailleurs à négocier à l'UQO; cela devrait nous aider.

Avec le contrat de travail que nous avons en ce moment, nos conditions ressemblent davantage à celles de nos collègues des autres universités. Nos demandes seront ciblées et moins impor-

tantes pour ce qui est du nombre absolu de celles-ci. Cela aussi devrait réduire la période de temps de négociations. Toutefois, notre lutte « À travail égal, salaire égal! », elle, n'est pas terminée. Combien de temps prendra-t-elle?

Nous devons décider ensemble de notre plan d'attaque, puisque cette fois-ci, nous voulons une négociation d'un an, pas plus... Continuerons-nous d'être conciliants ou devons-nous agir en radicaux et exercer les moyens de pression que la loi nous permet d'exercer pour avoir une période de négociations raisonnable?

Marie-Josée Bourget
Présidente du SCCC-UQO



Négociations de la 3^e

À la suite d'un sondage auprès de tous les membres, de l'acceptation des orientations au Conseil syndical et à l'Assemblée générale spéciale, le Comité exécutif et le Comité de négociations vous présentent six [6] axes de négociations qui guideront les discussions auprès de l'Employeur. Cette toile de fond oriente sans équivoque le mandat du Comité de négociations. Les discussions et les échanges continueront entre le Comité de négociations, le Comité exécutif, le Conseil syndical et VOUS durant toute la période des négociations. Présentement, le Comité de négociations se réunit toutes les semaines afin de présenter des textes à l'Employeur dès le mois d'avril 2003. Les paris sont ouverts, l'entente sera signée en mars 2004, septembre 2004 ou ?

Gérard Gratton
Vice-président aux affaires syndicales et à la Convention collective

Axes de négociation

AXE I

RECONNAÎTRE NOS CONTRIBUTIONS ACTUELLES ET POTENTIELLES

- ▶ En considérant l'apport continu de chargées et chargés de cours à la vie universitaire [article 4];
- ▶ En favorisant leur intégration à part entière [article 26];
- ▶ En élaborant une mise à jour du processus d'attribution des Exigences de qualification pour l'enseignement [article 7];
- ▶ En favorisant l'attribution d'une 4^e charge à une personne déjà à l'emploi de l'UQO plutôt qu'à une nouvelle personne, ce qui contribue à la stabilité de l'emploi [article 12].

- ⇒ *Les personnes chargées de cours occupent une place importante à l'UQO. Soyons reconnus en nous intégrant à toutes les instances et comités de l'Université. Nous vous sensibiliserons davantage sur les possibilités d'accroître votre implication par le biais des projets d'intégration.*
- ⇒ *Nous désirons revoir certaines modalités d'articles qui nous touchent de près chaque trimestre. Il va sans dire que la reconnaissance des EQE et l'attribution des charges de cours seront au cœur de nos débats.*

AXE II

ASSURER LA QUALITÉ DE L'ENSEIGNEMENT

- ▶ En permettant un perfectionnement accru du personnel, ce qui assure une meilleure prestation de la tâche à effectuer [article 14];
- ▶ En améliorant les indemnités affectées aux fournitures et matériels pour la prestation d'enseignement [article 23].

- ⇒ *La formation et le perfectionnement de nos membres nous préoccupent et nous insistons pour que l'Employeur investisse davantage dans le développement professionnel qui pourrait influencer notre prestation.*
- ⇒ *Comme vous le savez, un montant de 50 \$ par charge de cours vous est transféré à la COOPSCO pour l'achat de matériel et de fournitures. Les besoins exprimés justifient une majoration de l'indemnité.*

Convention collective

AXE III

REVALORISER NOTRE SALAIRE

- ▶ En donnant un salaire adéquat aux personnes chargées de cours :
 - À la dernière ronde de négociations, l'écart salarial entre les professeurs et les personnes chargées de cours a diminué;
 - Le rattrapage n'est pas fini, et la valorisation du travail implique un salaire équitable [article 18];
- ▶ En augmentant la rémunération pour la participation et la préparation des membres de tous les comités [article 4].



⇒ *Nous voulons réduire l'écart salarial entre les professeurs et les personnes chargées de cours. Le rattrapage sera-t-il aussi important que notre contribution au sein de l'Université? Ce que nous demandons, c'est un salaire équitable à notre juste valeur.*

AXE IV

RENDRE ACCESSIBLES DES PROTECTIONS SOCIALES ÉQUITABLES

- ▶ En améliorant les conditions de retraite [lettre d'entente n° 11];
- ▶ En améliorant d'autres avantages sociaux [articles 20,21 et 24];
- ▶ En faisant bénéficier les chargés de cours au Programme d'aide aux employés [PAE].



⇒ *Nous désirons améliorer l'accès au Régime de retraite comme tous les autres employés dès leur embauche. Plusieurs personnes chargées de cours vivent la précarité et risquent de vieillir dans la pauvreté.*

⇒ *Aussi, nous aborderons le processus d'octroi des congés de maladie en y mettant une touche humanitaire.*

AXE V

ÉTABLIR LE MINIMUM DE SERVICE DE REPRÉSENTATION

- ▶ En reconnaissant que la représentation syndicale et que la contribution à la collectivité est le produit d'une équipe [article 3].



⇒ *Dans tout organisme ou entreprise, il y a un seuil minimal pour assurer un fonctionnement adéquat. Nous croyons que notre contribution à la collectivité et aux activités syndicales requiert une reconnaissance minimale pour les officiers du Syndicat.*

AXE VI

AMÉLIORER LES PROCÉDURES DE GRIEFS, D'ARBITRAGE ET DE RELATIONS DE TRAVAIL

- ▶ En rendant des délais de réponse pour l'Employeur impératifs;
- ▶ En instaurant le principe de griefs patronaux;
- ▶ En ajoutant des éléments de suspension des délais quand les dossiers sont traités en Comité de relations de travail.



⇒ *Les délais devront être plus précis pour éviter tout malentendu.*

Qui sont les membres du Comité de négociations?

MARIE-JOSÉE BOURGET

Possédant une formation en linguistique et en sociolinguistique de l'Université Laval, Marie-Josée Bourget est chargée de cours de profession. Cette dernière travaille à l'UQO depuis 1993, à l'Université d'Ottawa, depuis 1990 et à l'Université Laval, depuis 1985. Elle a fait partie des deux seuls comités de négociations et est présidente de notre Syndicat depuis avril 1999. Elle est notre représentante au Comité de direction du Site Web ainsi qu'au Module des lettres. Elle a été élue comme déléguée des personnes chargées de cours au Bureau fédéral de la Fédération des enseignantes et enseignants du Québec en mai 2002.

GÉRARD GRATTON

Après une carrière comme directeur d'établissement d'enseignement, il débute à l'UQO en janvier 2000. Il a obtenu sa maîtrise en éducation de l'Université d'Ottawa. Il enseigne au Module des sciences de l'éducation au baccalauréat en éducation préscolaire et en enseignement primaire, au baccalauréat en enseignement au secondaire et travaille à la formation des enseignants dans les centres professionnels des différentes commissions scolaires. Depuis deux ans, il siège au Comité exécutif à titre de trésorier. Il termine présentement le mandat à la Vice-Présidence aux affaires syndicales et à la Convention collective. Il a été membre du comité de négociations de notre dernière Convention collective durant les trois derniers mois et il continuera, avec son expérience, à œuvrer pour le renouvellement de notre prochaine Convention collective.

GUY LATREILLE

Économiste spécialisé en développement des affaires, professeur et chargé de cours en sciences administratives et sociales, commissaire industriel, entrepreneur, consultant pour des institutions internationales membres de l'ONU, voilà qui résume sa carrière. Diplômé en sciences administratives et en sciences économiques, diplômé en finance de l'Institut canadien des valeurs mobilières et en commerce international de l'Association des maisons de commerce extérieur du Québec, membre invité de l'Édition du Millénaire de l'International Who's Who of Professionals, polyglotte pouvant travailler dans les trois langues officielles de l'ALÉNA, voilà qui résume sa formation.

LOUIS-CHARLES SIROIS

Avocat-général auprès du ministère de la Justice à Ottawa, il œuvre dans les spécialisations de droit des contrats, le droit des affaires tels que les droits d'auteurs, la faillite et le droit des compagnies. Avant son retour à la pratique du droit cette année, il avait passé 5 ans comme directeur-général de la formation au ministère de la Justice. Depuis 1991, il enseigne le droit des compagnies et de la faillite à l'UQO ainsi qu'auprès de l'École du Barreau du Québec. Il s'est associé auprès de notre syndicat au même moment [1991] où il a négocié, avec les membres du comité de négociation, les deux premières conventions collectives. Dans notre syndicat, il a occupé plusieurs postes dans le passé : vice-président à la Convention collective, agent de griefs et trésorier.

Congrès à la FNEEQ

Le 27 mai prochain s'ouvrira à Rimouski le 26^e congrès de la Fédération nationale des enseignantes et enseignants du Québec [FNEEQ]. Ce congrès d'une durée de quatre jours représente un moment charnière dans la vie de notre organisation.

Ce sera l'occasion pour les syndicats d'identifier les perspectives stratégiques et les pistes d'actions nous permettant de défendre le plus efficacement possible les intérêts professionnels, économiques et sociaux de nos membres. Ce sera aussi un moment privilégié pour prendre position sur des enjeux sociaux, cherchant ainsi à apporter notre contribution à l'édification d'une société plus juste, plus équitable et plus démocratique.

Ces enjeux toucheront, entre autres, le harcèlement psychologique en milieu de travail, la redynamisation de la vie syndicale, l'action internationale ainsi que les impacts de la mondialisation particulièrement sur le monde de l'éducation. Nous sommes toutes et tous interpellés comme membres de notre Fédération et membres de la CSN.

Rappelons que notre Fédération regroupe des chargées et chargés de cours, comme vous [environ 8 000], des enseignantes et enseignants de cégeps [environ 14 000] et des enseignantes et enseignants d'institutions privées [environ 1 500].

Outre la détermination des orientations, nous adopterons aussi les prévisions budgétaires, nous exprimerons notre solidarité avec des syndicats en conflit et d'autres groupes de défense des droits sociaux. Nous procéderons également à l'élection de celles et ceux qui auront la responsabilité d'assumer la direction politique de notre Fédération.

J'invite donc votre syndicat à être le plus représenté possible lors de cette instance de grande importance. Votre voix nous importe.

Syndicalement,

Pierre Patry
Président de la FNEEQ/CSN

Appui à la négociation de la TÉLUQ

MANIFESTATION À QUÉBEC : LES TUTRICES ET LES TUTEURS DE LA TÉLUQ LANCENT UN CRI DU CŒUR!



Notre présidente, Marie-José Bourget, notre secrétaire exécutive, Giséle Lafrenière et notre v.-p. aux affaires syndicales et à la Convention collective, Gérard Gratton sont allés donner leur appui lors de la manifestation tenue à Québec.

[Québec, le 23 février 2003]. – En négociation depuis plus de 10 mois afin de renouveler leur Convention collective qui est échue depuis le mois d'août 2001, les quelque 130 tutrices et tuteurs de la Télûq lancent un cri du cœur! Depuis le mois de septembre 2002, les négociations se déroulent en présence d'un conciliateur du ministère du Travail, et ce, à la demande de l'employeur, sans véritables avancées. Le syndicat presse la directrice générale de la Télûq, madame Anne Marrec, de dégager des mandats permettant à ses négociateurs d'en arriver à une entente satisfaisante au plus tôt.

Sylvie Pelletier, présidente du syndicat des tutrices et des tuteurs, indique « avec l'utilisation du courriel et des forums de discussions électroniques, les heures consacrées à l'encadrement des étudiantes et des étudiants dans leurs cours ont considérablement augmenté. Au surplus, le système de gestion des dossiers étudiants mis en place par l'administration de la Télûq – automatisé à grands frais – s'avère dysfonctionnel, ce qui entraîne un alourdissement des tâches administratives pour les tutrices et les tuteurs ». Ces changements technologiques ont par ailleurs fait l'objet d'une sentence arbitrale rendue en août 2001 en faveur du syndicat qui obligeait l'employeur à négocier les termes avec le syndicat. L'administration de la Télûq a demandé une révision judiciaire et nous sommes toujours en attente. Au cours des rencontres de négociation, l'employeur persiste à nier la surcharge de travail malgré l'évidence et n'offre qu'une compensation symbolique.

Force est de constater que pour la Télûq, les tutrices et les tuteurs sont des éléments négligeables au sein de l'institution. Pourtant, « c'est nous qui assumons l'encadrement pédagogique et qui sommes en contact quotidien avec les étudiantes et les étudiants » signale Sylvie Pelletier.

Quant à François Cyr, 1^{er} vice-président de la FNEEQ-CSN, il souligne « qu'il est temps que l'employeur respecte ces acteurs de première ligne que sont les tutrices et les tuteurs, qui interviennent auprès de milliers d'étudiants annuellement ».

Les tutrices et les tuteurs assument leurs frais de bureau, défraient en bonne partie leur abonnement à l'Internet haute vitesse ainsi que les coûts engendrés par l'impression des travaux transmis par les étudiantes et les étudiants par courriel, etc. Ils exigent le juste remboursement de ces frais, alors que la Télûq s'obstine à n'en rembourser qu'une partie. « L'enseignement à distance est un secteur en pleine expansion.

Notre rôle est primordial au sein de la Télé-université. La valeur de notre travail ainsi que la reconnaissance de toutes les heures consacrées à l'encadrement télématique doivent être pleinement reconnues. La Convention collective dont nous conviendrons doit y faire écho » ajoute Sylvie Pelletier.

Les conditions de travail des tutrices et des tuteurs sont bien en deçà des normes minimales que l'on retrouve dans le réseau universitaire. La meilleure solution de rechange sera-t-elle de cesser de faire du bénévolat? Les tutrices et les tuteurs craignent que les positions de l'employeur ne les forcent à s'y résoudre. Ils sont déterminés et solidaires face à la direction de la Télûq.

« Nous ne voulons pas pénaliser les étudiantes et les étudiants. Nous espérons que nous pourrions en arriver à une entente avec la direction. Mais le temps presse », conclut madame Pelletier.

Les syndicats des 8000 chargés de cours des universités au Québec qui sont affiliées à la FNEEQ-CSN ont les yeux tournés vers cette négociation et sont préoccupés par les conditions de travail de leurs collègues, comme en témoigne la présence de leurs représentantes et représentants à Québec aujourd'hui afin de manifester leur appui aux tutrices et aux tuteurs.

La FNEEQ-CSN est l'organisation syndicale la plus représentative de l'enseignement supérieur au Québec.

Communiqué de presse

Source : Fédération nationale des enseignantes et des enseignants du Québec [FNEEQ-CSN]

Votre régime de retraite

Le 14 mars dernier le SCCC-UQO vous a fait parvenir un dépliant préparé par le Régime de retraite des chargés de cours. Ce document décrit de façon détaillée les conditions pour pouvoir adhérer au régime de retraite et les avantages de notre régime, et plus particulièrement le fait que l'Employeur contribue au régime pour un montant identique à la cotisation de l'employé. Pour de plus amples renseignements sur le régime, nous vous invitons à visiter le site Web du régime www.uquebec.ca/rccc/comites/membres.html ou à téléphoner à votre Syndicat.

Dans le présent article, nous allons examiner les principaux types de régime de retraite ainsi que les dernières modifications budgétaires proposées par le gouvernement du Canada et du Québec à l'égard de ces régimes.

LES PRINCIPAUX AVANTAGES DE COTISER À UN RÉGIME DE PENSION AGRÉÉ [RPA]

- ⇒ L'épargne systématique d'une somme périodique avant que vous n'ayez le temps de la dépenser;
- ⇒ Les cotisations de l'Employeur à votre régime sont l'équivalent d'une augmentation de salaire à l'abri de l'impôt jusqu'au moment de votre retraite;
- ⇒ La déductibilité de vos cotisations dans vos déclarations de revenu;
- ⇒ La croissance rapide des cotisations versées au régime compte tenu que les impôts sur les revenus générés par les fonds sont différés jusqu'au moment où vous recevrez les fonds accumulés sous forme de rente viagère ou autres formes de revenu de retraite;
- ⇒ L'insaisissabilité des fonds accumulés.

TYPES DE RÉGIMES

Il y a deux grands types de régime de retraite soit les :

RPA À COTISATIONS DÉTERMINÉES et les **RPA À PRESTATIONS DÉTERMINÉES**.

Le régime actuellement en vigueur à l'UQO, pour les personnes chargées de cours, est le **RPA À COTISATIONS DÉTERMINÉES**.

- ⇒ Dans ce type de régime, on ne connaît pas à l'avance les prestations de retraite; c'est plutôt le montant des cotisations qui est connu. Ainsi, dans notre régime, vous pouvez cotiser 0 %, 2,75 % ou 7,5 % de votre rémunération en provenance de l'UQO et des autres universités membres du régime. Il est à noter que vous pouvez modifier votre taux de cotisations au régime chaque année. L'Employeur contribue un montant identique au régime.
- ⇒ Au moment de votre retraite, vous pourrez convertir les avoir accumulés [vos cotisations au régime, celles de vos employeurs membres du régime et les rendements sur ces cotisations] en un revenu à vie soit par l'achat d'une rente viagère ou par le transfert à un fond de revenu viager. Votre revenu de pension dépendra donc, entre autres, du montant accumulé, de votre âge lors de votre retraite et des taux d'intérêts en vigueur.

- ⇒ Dans ce type de régime, vous assumez les risques financiers des investissements effectués par le régime.
- ⇒ Si vous quittez l'Université, vous pouvez laisser l'argent fructifier dans la caisse du régime. Dans ce cas, vous n'avez pas à vous soucier de la gestion des placements. Il est également possible de transférer les sommes d'argent de votre compte dans un compte de retraite immobilisé, un fonds de revenu viager ou encore procéder à l'achat d'une rente viagère.

L'autre grand type de régime est le **RPA À PRESTATIONS DÉTERMINÉES**. Pour ceux d'entre vous qui travaillez au gouvernement, vous êtes probablement membre de ce type de régime.

- ⇒ Dans ce régime, vous connaissez à l'avance les prestations de revenus que vous recevrez à la retraite;
- ⇒ Dans ce régime, les risques financiers des investissements effectués par le régime sont assumés par l'Employeur;
- ⇒ Si vous quittez votre employeur, dépendamment de votre âge et de vos années de service, il est possible que toutes vos cotisations soient bloquées en vue du versement éventuel de prestations de retraite. Si les conditions prévues à l'égard de l'âge et de vos années de service ne sont pas rencontrées, vous pourriez avoir droit à un remboursement de vos cotisations de retraite, ces dernières devant normalement être versées dans un compte de retraite immobilisé.
- ⇒ Chaque RPA à prestations déterminées a ses particularités propres, par exemple, rente indexée, coordination avec les régimes publics, prestation payable à vos survivants admissibles en cas de décès.

Exemple : Josée travaille au gouvernement fédéral et elle participe au fonds de pension de son employeur. Chaque année de service pleinement cotisée lui permet de gagner 2 % de rente équivalent à la moyenne de ses 5 meilleures années de service [par exemple 50 000 \$]. Ainsi, après 35 années de service, elle aurait accumulé une rente de retraite équivalent à 70 % du salaire moyen de ses 5 meilleures années de services soit une rente de 35 000 \$ par année.

Il est important de mentionner que même si vous participez déjà à un RPA, vous pouvez tout de même participer au RPA de l'UQO. Ceci vous permet d'accumuler de meilleurs revenus en prévision de votre retraite. La seule contrainte est que votre facteur d'équivalence [FE] n'excède pas les maximums permis. Vous pouvez connaître votre FE en allant à la ligne 206 de votre déclaration fédérale de revenu. Ce facteur correspond essentiellement aux cotisations de l'employé et de l'employeur au régime de pension dans le cadre d'un RPA à cotisations déterminées et du crédit de rente accumulé dans le cadre d'un RPA à prestations déterminées.

retraite retraite retraite

NOUVELLES MESURES FISCALES [NOTE 1]

PLAFONDS DES RPA ET DES REER

Le budget fédéral déposé à la Chambre des Communes le 18 février 2003 propose de hausser les plafonds s'appliquant aux RPA à cotisations déterminées et les plafonds au titre des REER. Des hausses correspondantes s'appliqueront à la pension maximale au titre des RPA à prestations déterminées.

LES PLAFONDS EXISTANTS ET PROPOSÉS FIGURENT AU TABLEAU CI-DESSOUS :

PLAFONDS EXISTANTS ET PROPOSÉS APPLICABLES AUX RPA/REER						
		2003	2004	2005	2006	2007
RPA À COTISATIONS DÉTERMINÉES PLAFOND ANNUEL DES COTISATIONS	Existant	14 500 \$	15 500 \$	INDEXÉ		
	Proposé	15 500 \$	16 500 \$	18 000 \$	INDEXÉ	
REER PLAFOND ANNUEL DES COTISATIONS	Existant	13 500 \$	14 500 \$	15 500 \$	INDEXÉ	
	Proposé	14 500 \$	15 500 \$	16 500 \$	18 000 \$	INDEXÉ

Le plafond annuel des cotisations à un RPA à cotisations déterminées correspond aux cotisations de l'employé et celles de l'employeur.

DÉCAISSEMENTS ASSIMILABLES À CEUX D'UN FONDS ENREGISTRÉ DE REVENU DE RETRAITE [FERR] POUR UN RPA À COTISATIONS DÉTERMINÉES

Les participants à un RPA à cotisations déterminées ont habituellement deux options à la retraite. Ils peuvent soit acheter une rente viagère à même leur compte de cotisations déterminées ou alors transférer le compte à un REER ou à un FERR.

Pour accorder davantage de souplesse à la retraite, le budget fédéral propose d'autoriser le paiement de prestations de retraite dans le cadre de RPA à cotisations déterminées de la même manière que dans le cadre d'un FERR. Cette mesure permettra aux participants à des régimes à cotisations déterminées de jouir de la souplesse d'un FERR sans devoir assumer la responsabilité accrue des décisions de placement ou verser les frais de placement plus élevés généralement imposés aux régimes individuels.

Un participant devra retirer de son compte à cotisations déterminées un montant minimal chaque année au plus tard à compter de l'année de son 70^e anniversaire. Le montant minimal sera calculé d'après les règles existantes qui s'appliquent aux FERR.

Cette mesure permettra également aux anciens participants qui avaient transféré leurs comptes à cotisations déterminées dans un REER ou dans un FERR de retourner ces sommes dans un régime de retraite, sous réserve de la nouvelle exigence de décaissement assimilable à celle s'appliquant aux FERR.

Les changements proposés s'appliqueront après 2003.

Lors du budget provincial du 11 mars 2003, il a été annoncé que le ministère des Finances du Québec introduirait des modifications similaires à la législation fédérale.

Le régime de retraite des chargés de cours examine présentement si notre régime devrait être modifié pour permettre le paiement de prestations de retraite de la même manière qu'un FERR.

Note 1 : Ces renseignements proviennent du plan budgétaire de 2003 déposé à la Chambre des communes par le ministre des Finances du Canada, le 18 février 2003.

Gilles Pelletier

Représentant des personnes chargées de cours au régime de retraite

Une consultation populaire sur la Zone de libre-échange des Amériques (ZLEA), « La consulta »

La CSN organise un vote formel sur le projet de la ZLEA, tel qu'il est actuellement, dans chacun de ses syndicats. Cette consultation populaire s'inscrit à la grandeur des Amériques par le biais de l'Alliance sociale continentale [ASC]. Ce projet fait partie des résistances et des alternatives conduisant à une « autre mondialisation ».

Qu'est que la ZLEA? C'est un accord qui est toujours en négociation et son adoption est fixée pour janvier 2005. Elle s'étendrait à 34 des 35 pays des Amériques [excluant Cuba]. La ZLEA permettrait d'offrir aux exportateurs et investisseurs la possibilité de nouveaux débouchés et elle créerait une zone de commerce parmi les plus vastes au monde. Elle libéraliserait davantage les échanges commerciaux des biens et des services.

La ZLEA est un dossier complexe et c'est pourquoi nous ne relevons ici que quelques enjeux plus spécifiques à l'éducation. Vincent Dagenais, responsable international à la CSN soulignait. « La pire menace qui pèse sur l'éducation est de transformer les dépenses de ce secteur [plus de 20 \$ milliards annuellement au Québec] en marché pour des produits éducatifs devenus marchandises ». De fait, le marché mondial de l'éducation représente 2 000 milliards de \$ et il est en pleine expansion. Selon Riccardo Petrella, il y aurait 5 pièges en éducation :

- ⇒ **Considérer l'individu comme une ressource comme les autres, définie par son employabilité;**
- ⇒ **La compétitivité : les politiques en éducation seraient dorénavant définies par le secteur privé en fonction de leurs besoins et de leur rentabilité;**
- ⇒ **La marchandisation des connaissances et du savoir;**
- ⇒ **L'application des technologies comme culture dominante en valorisant les sciences qui ouvrent rapidement sur des applications pratiques;**
- ⇒ **La substitution dans les politiques gouvernementales d'éducation du critère d'égalité de droit à celui d'équité méritoire pour l'accès à la formation.**

Les effets de la globalisation des marchés soulèvent des dangers potentiels en éducation. À titre d'exemples, l'Asie du Sud-Est a fait une importation massive d'enseignement supérieur avec comme résultats, entre autres, un accroissement de sa dépendance face à l'extérieur pour les ressources en éducation et une acculturation provoquée par l'usage d'une langue étrangère dans l'enseignement. L'Australie et la Nouvelle-Zélande ont déjà ouvert leurs marchés de l'éducation à l'investissement étranger.

Ils voulaient exporter leur savoir-faire dans les pays en développement, un des résultats non escomptés, c'est qu'ils se sont fait envahir par les produits et institutions américaines, et ce, facilité par l'utilisation d'une même langue.

Pour ceux et celles qui voudraient en savoir davantage sur la question, deux documents de formation seront mis à la disposition des membres au bureau du Syndicat. Le bulletin d'information de la CSN du mois de janvier 2003 consacré à la ZLEA ainsi qu'un dépliant d'information traitant de la consultation sont aussi accessibles sur le site du Syndicat.

Le SCCC-UQO invite donc ses membres à voter lors de son Assemblée générale statutaire du 22 avril. Il est aussi possible de voter par voie électronique sur le site du Syndicat du 21 avril au 2 mai 2003. Le résultat du vote sera par la suite affiché sur le site et présenté au 26^e Congrès de la Fédération nationale des enseignants et enseignantes du Québec qui se tiendra à Rimouski pendant la semaine du 26 mai 2003.

Gisèle Lafrenière
Secrétaire exécutive du SCCC-UQO

VOICI LES QUESTIONS QUI SERONT SOUMISES AU VOTE

1] Êtes-vous d'accord pour que le gouvernement canadien souscrive au projet de Zone de libre-échange des Amériques [ZLÉA] tel qu'il se négocie actuellement?

JE SUIS D'ACCORD

JE NE SUIS PAS D'ACCORD

2] Êtes-vous d'accord pour exiger du gouvernement fédéral qu'il ne signe pas d'ententes commerciales dans les Amériques à moins qu'elles n'impliquent :

▶ un processus de négociation et d'adoption transparent et démocratique;

▶ la préservation intégrale du pouvoir d'état de légiférer pour promouvoir le bien commun, l'intérêt public, la démocratie et le respect de l'environnement;

▶ la primauté des droits individuels et collectifs sur le commerce et le profit;

▶ l'égalité entre les femmes et les hommes.

JE SUIS D'ACCORD

JE NE SUIS PAS D'ACCORD

Négociations regroupées

LA PROCHAINE NÉGOCIATION REGROUPÉE DES CHARGÉES ET CHARGÉS DE COURS [FNEEQ-CSN]

Depuis 25 ans, au fil des négociations, les syndicats de chargées et chargés de cours affiliés à la FNEEQ-CSN se concertent de plus en plus. Cette plus grande concertation permet de renforcer les positions des syndicats du Regroupement université auprès de leurs parties patronales.

En mai 2002, le Regroupement université a fait le bilan du dernier cycle de négociation. Lors de cette opération, les chargées et chargés de cours ont réitéré leur volonté de se regrouper lors des prochaines négociations. Le principal défi est toujours de se coordonner malgré un cycle de négociation s'échelonnant sur plus d'un an. Certains syndicats terminent leurs négociations, tandis que d'autres la commencent.

En octobre 2002, le Regroupement a adopté une entente de solidarité en vue des prochaines négociations. Cette entente prévoit la volonté d'identifier des objets communs en vue de constituer une plate-forme de revendications, de préparer les outils de communication nationaux et de se solidariser avec un ou des syndicats en grève ou en lock-out.

Lors de réunions tenues durant l'hiver et l'automne 2002, le regroupement a établi une liste de revendications communes. En novembre et décembre, les vice-présidences à la convention collective ont précisé ces revendications afin d'articuler notre discours public commun. Actuellement, le Regroupement prépare son plan de campagne.

Le SCCUQ a une entente de principe entérinée par l'Assemblée générale le 4 avril 2003 et le syndicat des tuteurs et tutrices de la Télunq sont en négociation. Le SCCUL se bat vigoureusement pour obtenir son rattrapage salarial et les autres syndicats se préparent activement. Très bientôt, nous serons prêts.

François Cyr
Vice-président/FNEEQ-CSN

Marie Blais
Coordonnatrice/Regroupement université [FNEEQ-CSN]

Utilisez votre @dresse électronique personnalisée

Vous devez savoir que tous les chargés-es de cours ont leur propre adresse électronique. Cette adresse est valide aussi longtemps que vous avez un lien d'emploi avec l'Université. Elle est facile à utiliser et à retenir : prenom.nom@uqo.ca

Dans le cadre de votre enseignement, ce moyen efficace de communiquer vous permet de ne plus donner vos renseignements personnels, comme votre numéro de téléphone à la maison. De cette façon, vous êtes facile à joindre. Vous permettez à vos étudiantes et étudiants d'apprendre à utiliser un médium indispensable sur le marché du travail et ils trouveront que vous êtes disponible peu importe où vous habitez.

Vous pouvez en connaître davantage sur la vie universitaire. De plus, votre Syndicat vous envoie régulièrement des informations pertinentes par le biais des adresses électroniques.

Utilisez-la! Nous voulons avoir la place qui nous revient à l'UQO. Pour ce faire, il faut d'abord prendre celle qui nous est accordée et ensuite, nous pourrions revendiquer les manques à gagner. De plus, le site de l'UQO et celui de votre Syndicat représentent des sources importantes de renseignements. Visitez-les fréquemment!

Des sessions de formations informatiques vous sont proposées gratuitement chaque trimestre dans le cadre du perfectionnement des personnes chargées de cours.

Restez branché!

RAPPEL : Afin de faire activer votre compte, il vous suffit de communiquer avec le service informatique au [819] 775-6831. Vous n'aurez qu'à fournir nom, prénom, département et un mot de passe pour que le tout devienne fonctionnel presque immédiatement. Vous pouvez aussi demander le transfert du courriel de l'UQO à votre adresse électronique utilisée plus couramment.

Le site Web du syndicat SCCC-UQO a un nouveau visage!

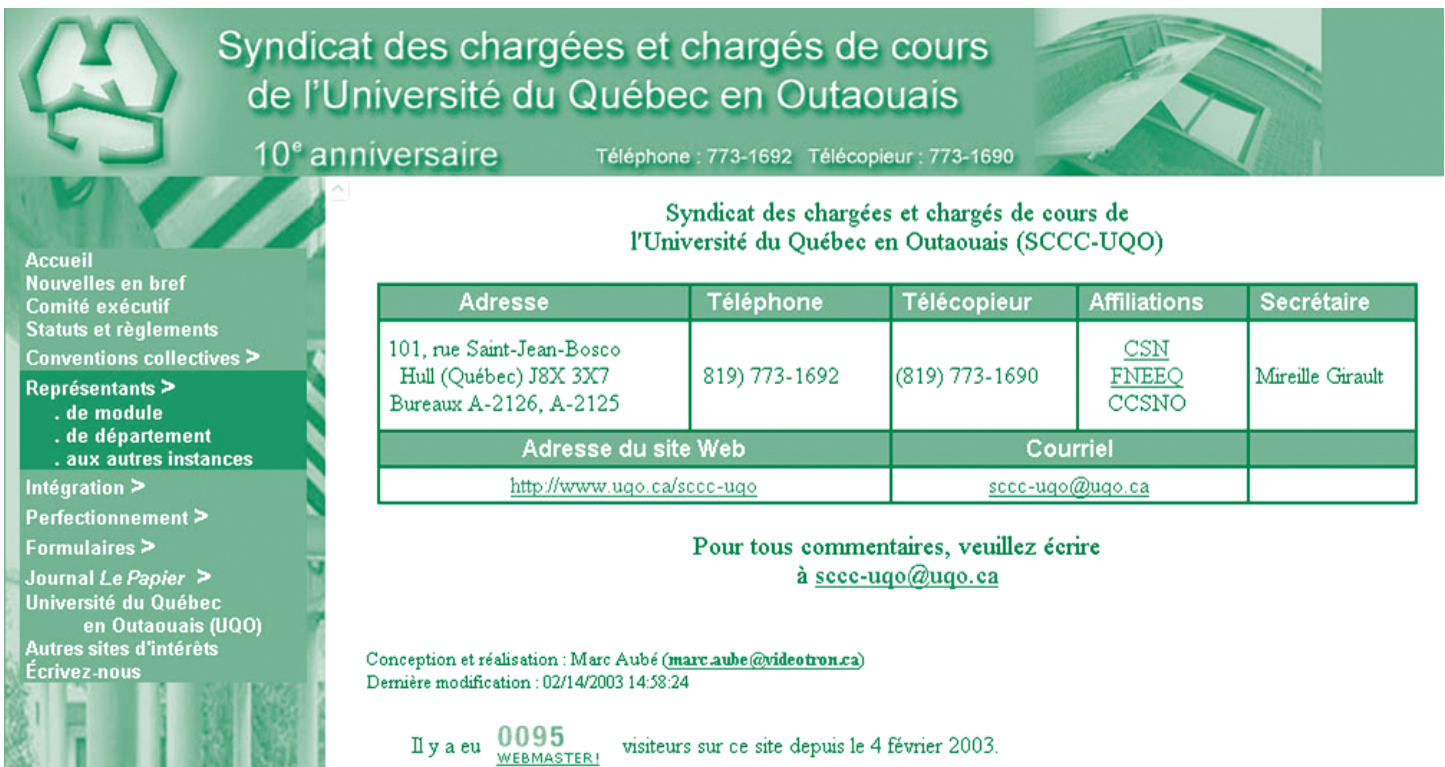
www.uqo.ca/sccc-uqo

CONSULTEZ LE SITE AFIN D'Y TROUVER MILLE ET UNE INFORMATIONS!

Alors que les rubriques **Accueil**, **Comité exécutif**, **Conventions collectives**, **Représentants**, **Statuts et règlements** ainsi que **le journal Le Papier** vous informent sur votre syndicat, les rubriques **Intégration**, **Perfectionnement** et **Formulaires** regroupent les informations propres à votre développement tant sur le plan pédagogique que professionnel.

Soyez au fait des derniers développements en cliquant sur la rubrique **Nouvelles en bref**. Vous y trouverez des sondages, des nouvelles fraîches ainsi que des nouveautés en ce qui a trait au plan de formation.

Ajoutez ce lien à vos signets : www.uqo.ca/sccc-uqo et débutez votre voyage au cœur de votre Syndicat.



Syndicat des chargées et chargés de cours
de l'Université du Québec en Outaouais
10^e anniversaire Téléphone : 773-1692 Télécopieur : 773-1690

Syndicat des chargées et chargés de cours de
l'Université du Québec en Outaouais (SCCC-UQO)

Adresse	Téléphone	Télécopieur	Affiliations	Secrétaire
101, rue Saint-Jean-Bosco Hull (Québec) J8X 3X7 Bureaux A-2126, A-2125	819) 773-1692	(819) 773-1690	CSN FNEEQ CCSNO	Mireille Girault
Adresse du site Web		Courriel		
http://www.uqo.ca/sccc-uqo		sccc-uqo@uqo.ca		

Pour tous commentaires, veuillez écrire
à sccc-uqo@uqo.ca

Conception et réalisation : Marc Aubé (marc.aube@videotron.ca)
Dernière modification : 02/14/2003 14:58:24

Il y a eu **0095** WEBMASTER! visiteurs sur ce site depuis le 4 février 2003.

Afin de répondre à un besoin exprimé par notre Syndicat, j'ai conçu et réalisé le site Web. Merci à toutes les personnes qui ont contribué à la mise en place du site.

Merci de vos commentaires constructifs.

Au plaisir de vous croiser sur l'autoroute ... de l'information!

Marc Aubé, chargé de cours

Département d'informatique, Université du Québec en Outaouais

marc.aube@uqo.ca

w3.uqo.ca/aube

Nouvelles des autres syndicats

SYNDICAT DES CHARGÉS ET CHARGÉES DE COURS DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À CHICOUTIMI [SCCCUQAC]

Le SCCCQAC a tenu son Assemblée générale électorale le 10 avril. Le Comité exécutif des deux prochaines années a été formé. Celui-ci sera très occupé au trimestre d'automne, puisque le début de la négociation coïncidera avec le 20^e anniversaire du Syndicat. En effet, la Convention collective vient à échéance en décembre prochain.

SYNDICAT DES CHARGÉS ET CHARGÉES DE COURS DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À RIMOUSKI [SCCCUQAR]

Le SCCCQAR vient de fêter ses 20 ans de syndicalisation. Il est en préparation du projet de négociation. Ce projet sera présenté en assemblée générale le 28 avril prochain et les négociations devraient débuter dès le mois de juin, puisque la présente Convention collective vient à échéance le 31 mai. Le projet a été élaboré à partir des demandes des membres qui ont été rencontrés lors de réunions [par département] en février et à partir de renseignements recueillis dans un questionnaire envoyé aux membres. L'Assemblée générale statutaire aura lieu en juin.

SYNDICAT DES CHARGÉES ET CHARGÉS DE COURS DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC EN ABITIBI-TÉMISCAMINGUE [SCCCUQAT]

Le Syndicat est très heureux de compter parmi ses membres au comité exécutif, madame Lyson Lévesque au poste de trésorière. Leur Convention collective vient à échéance en décembre 2003, et il travaille présentement sur les préparatifs de prénégociation et les axes de négociation. L'enseignement à distance étant un secteur en plein expansion, un des dossiers chauds pour les prochaines négociations touche l'attribution des cours médiatisés sur vidéocassettes.

SYNDICAT DES CHARGÉES ET CHARGÉS DE COURS DE L'UNIVERSITÉ LAVAL [SCCCUL]

Le mercredi 9 avril, le comité de négociation du SCCCUL a déposé à la partie patronale le cahier de demandes du Syndicat. Depuis septembre 2002, le Conseil syndical s'est réuni pour discuter du projet pour le renouvellement de la convention collective venant à échéance le 6 mai 2003. Toutes les demandes ont fait l'objet de consensus au Conseil syndical. Les 14 et 21 mars dernier, l'Assemblée générale a confirmé ces consensus en les adoptant. Le comité de négociation est composé de trois membres du SCCCUL : madame Hélène Bois, monsieur Jean-François Broudehoux, et monsieur Pierre-Charles Tremblay. Les autres participants au comité sont la présidente du SCCCUL, madame Danielle Chabot, membre d'office de tous les comités du Syndicat et monsieur Jean Grenier, conseiller syndical FNEEQ-CSN.

La rémunération pour une charge de cours n' est en 2003 que de 5 256 57\$ incluant le 8 % de vacances.

SYNDICAT DES CHARGÉES ET CHARGÉS DE COURS DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL [SCCCUM]

À la fin de février, le Syndicat a signé une prolongation de la Convention collective et aussi la poursuite du processus de négociation continue dans le but de renouveler leur Convention collective. Le syndicat consulte les membres à travers des rencontres dans les unités.

SYNDICAT DES CHARGÉES ET CHARGÉS DE COURS DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL [SCCCUQ]

L'année 2003 a débuté avec une rencontre « RETROUVAILLES » qui marquait l'inauguration des fêtes du 25^e anniversaire de fondation du Syndicat. D'ici deux semaines, une horloge commémorative sera offerte à la communauté universitaire. D'autres activités de mobilisation sont prévues. Après six mois de négociations, deux assemblées générales et quatre conseils syndicaux, le Comité de négociations a conclu, le 23 mars dernier, une entente de principe que l'Assemblée générale du 4 avril a entérinée à 66 %.

SYNDICAT DES CHARGÉS ET CHARGÉES DE COURS DE L'UNIVERSITÉ DE CONCORDIA

En négociation [raisonnée] depuis juin 2001 et sur le point d'en terminer. Il ne reste que les clauses salariales. En général, leur expérience a été beaucoup plus satisfaisante, productive et harmonieuse que dans les négociations précédentes en adoptant cette fois-ci l'approche de la négociation raisonnée.



50 \$ À LA COOP

N'oubliez pas votre 50 \$ disponible à la COOP, pour l'achat de matériel didactique ou pour vos photocopies. Vous avez jusqu'au 1^{er} mai pour le dépenser.

DEVEZ-VOUS FAIRE UNE DEMANDE D'ASSURANCE-EMPLOI?

Peut-être votre Syndicat pourrait-il vous donner de précieux conseils si c'est le cas. N'hésitez pas à communiquer avec nous.

ATTENTION SUPERVISEURS DE STAGE!

Assurez-vous de faire une demande de mise en candidature par anticipation quand vous postulez peu importe le trimestre. Dans certains départements, il faut aussi faire une demande de mise en candidature régulière. Si vous ne postulez pas de la bonne façon, on refusera votre demande. Voyez-y!

Politique éditoriale

Le Papier est un journal d'information syndical destiné prioritairement aux membres du SCCC-UQO/CSN, mais également distribué auprès des autres organismes. Sa mission est de tenir les membres au courant des activités de leur Syndicat et de susciter des échanges sur les enjeux fondamentaux.

Le Papier est publié deux fois par année. On y accepte les collaborations spéciales, les lettres des lectrices et des lecteurs qui désirent exprimer leurs opinions ou partager leurs réflexions. Pour assurer l'intégrité du journal et le respect des politiques du SCCC-UQO/CSN, tout texte ou document soumis doit être signé et accompagné de l'adresse complète de l'auteur ou de l'auteure.

Les articles sont publiés sous l'entière responsabilité des auteures et auteurs et ne reflètent pas nécessairement la pensée du SCCC-UQO/CSN ou celle de l'éditrice. Ils n'engagent en rien la responsabilité du SCCC-UQO/CSN, celle du Comité exécutif ni celle de l'éditrice.

La soumission d'un texte est une permission implicite de la part de l'auteur ou de l'auteure de publier son texte dans Le Papier. L'éditrice se réserve cependant le droit de publier, en tout ou en partie, le matériel qui lui sera soumis.

SYNDICAT DES CHARGÉES ET CHARGÉS DE COURS DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC EN OUTAOUAIS
Local A-2126, Pavillon Lucien-Brault, 101, rue Saint-Jean-Bosco, Hull [Québec] J8X 3X7

Adresse postale > Case postale 1250, succ. B, Hull [Québec] J8X 3X7
Téléphone > [819] 773-1692
Télécopieur > [819] 773-1690
Courriel > sccc-uqo@uqo.ca
Site Web > www.uqo.ca/sccc-uqo



Syndicat des
chargées et chargés de cours
de l'Université du Québec en Outaouais